



Maître Amandine VUILLERMOZ

Principaux collaborateurs :

Diplômés Notaires :

Patrick Bourrel
Chantal Morizot
Lillia Ramdane
Claire Barontini

Clercs de Notaires :

Célia Pellegrini
Chaïmaa Bouzid

Notaire stagiaire :

Florence Costanzo

Comptable/Aide-comptable :

Lina Becheikh
Sélim HAMMACHE

Formaliste

Stéphanie Ensenat

Accueil

Magali Armand



1, rue François du Perier Dumouriez
CS 50218 – 13127 Vitrolles
Tél : 04 42 77 99 99
Fax : 04 42 77 99 80
E-mail : office13094.vitrolles@notaires.fr

Réception uniquement sur rendez-vous
Membre d'une association agréée,
Le règlement par chèque est accepté
RCS Salon de Provence D 414.553.206

PROMESSE DE VENTE

A fournir :

Dans tous les cas :

Le titre de propriété,
La dernière taxe foncière,
Relevé d'Identité Bancaire.

Selon les cas :

- Tous immeubles :

Diagnostic amiante si permis de construire délivré avant le 1^{er} juillet 1997,

Diagnostic de Performance Energétique,
Etat des risques naturels et technologiques,
Diagnostic plomb si bien construit avant le 1^{er} janvier 1949,
Etat parasitaire,

Diagnostic gaz (si installation de plus de 15 ans),
Diagnostic installations électriques (si installation de plus de 15 ans),

Liste des meubles évalués article par article si mobilier compris dans la vente,

Copie du bail si bien loué.

- Si le bien vendu n'est pas raccordé au tout-à-l'égout :

Diagnostic de l'assainissement non collectif réalisé par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et pas par un diagnostiqueur.

- Si immeuble en copropriété :

Attestation de superficie Loi Carrez,
Règlement de copropriété,
Nom et adresse du syndic,
PV des assemblées générales des trois dernières années,
Dernier appel de charges.

- Si immeuble achevé depuis moins de 10 ans :

Permis de construire,
Déclaration d'achèvement des travaux,
Certificat de conformité,
Assurance dommages-ouvrage.